



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mercredi 9 octobre 2013 à 18h30 Mairie d'Hermance

Présents :

| | | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Corsier : | M. Bertrand PICTET | Maire |
| | Mme Catherine FERRO | Adjointe |
| | Mme Joëlle MARTIN WIDMER | Adjointe |
| | M. Jean-Jacques GOLAY | |
| | Mme Monika RELLSTAB | |
| | M. Xavier STEINER | |
| | | |
| Hermance : | Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO | Adjointe |
| | Mme Suzanne TSCHOPP | Adjointe |
| | M. Philippe TAGLIABUE | |
| | | |
| | Mme Chrystel PION VALLEY | Secrétaire générale |
| | | |
| Anières : | M. Patrick ASCHERI | Maire |
| | M. Pierre CHOLLET | Adjoint |
| | M. Serge SERAFIN | Adjoint |
| | M. Pierre-Yves DECHEVRENS | |
| | M. Christophe DEVENOGE | |
| | M. Christian HALLER | |
| | | |
| <u>Excusé(s) :</u> | Mme Florence THIERRIN | Secrétaire générale (Corsier) |
| | M. Bernard LAPERROUSAZ | Maire (Hermance) |
| | M. Philippe LEY | (Hermance) |
| | M. Philippe GAILLARD | (Anières) |
| | Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire générale (Anières) |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013.
2. Communications.
3. Travaux des commissions.
4. Questions et propositions éventuelles.

Mme Suzanne TSCHOPP ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En préambule, Mme l'adjointe demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour soit :

- Team Genève 2016 : soutien aux sportives et sportifs genevois-es pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par les membres du groupement intercommunal CoHerAn.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2013 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur, sous réserve de l'ajout du nom de M. Pierre-Yves DECHEVRENS sur la liste des membres présents à la séance (p. 1).

2. Communications.

APM

Mme Suzanne TSCHOPP annonce que M. Bernard LAPERROUSAZ a rencontré M. Marcel GOEHRING durant l'été et qu'un accord de convention a été conclu avec Collonge-Bellerive. La commune d'Hermance a porté à son budget le poste d'un APM à hauteur de 30%. (Anières à hauteur de 70% et Corsier à hauteur de 20%, soit une reconduction du contrat). Mme Suzanne TSCHOPP rappelle que M. le Maire souhaitait une « collaboration » avec Collonge-Bellerive notamment en raison de la présence d'infrastructures, de locaux, etc.

M. Philippe TAGLIABUE demande quel type de convention a été décidé. Il rappelle que lors des séances CoHerAn « Sécurité », il a été décidé de rejoindre l'équipe de Collonge-Bellerive en tant que partenaire, et non pas sous la forme de contrats de prestation.

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO précise que chaque commune va établir un cahier des charges et demander un retour des APM sur leur activité.

M. Philippe TAGLIABUE demande qui engage les APM. La réponse est Collonge-Bellerive. Pour M. Philippe TAGLIABUE, il s'agit alors d'une prestation, soit tout le contraire de ce qui avait été débattu en commission et de la décision d'être acteur, partenaire. Pourquoi alors discuter en commission pour être en fin de compte mis devant le fait accompli lors de la Conférence ?

M. Christian HALLER fait référence au pv de la séance de la Conférence du 13 juin. Il semble qu'il y ait un revirement dans l'évolution de ce dossier.

Mme Catherine FERRO rappelle qu'il n'y a pas eu de prise de décision ferme lors de la séance du 13 juin.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER précise qu'il sera plus aisé de collaborer avec Collonge-Bellerive, sous réserve de mises au point.

Pour Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO, s'il n'y a pas eu de décisions prises le 13 juin, elle comprend que des remarques sur la forme puissent être exprimées. Cela aurait dû être autrement. Mme l'Adjointe rappelle cependant que les Exécutifs ont des contraintes, des budgets à respecter, ... et que des études ont été réalisées dont les membres de la Conférence n'ont pas eu connaissance.

Mme Suzanne TSCHOPP relève qu'au niveau des coûts, il est plus facile de travailler avec Collonge-Bellerive qui possède déjà toutes les infrastructures (locaux, véhicules, facilité de remplacement des APM en cas de congé ou maladie, ...).

M. Philippe TAGLIABUE précise qu'il ne discute pas sur le résultat, mais sur la forme. De plus il manque des précisions et documents pour défendre le dossier auprès du Conseil municipal. Il rappelle que la Commune de Corsier se disait insatisfaite des prestations.

M. Bertrand PICTET répond que la commune de Corsier a obtenu des APM une main courante et a estimé que les actions menées correspondent aux besoins. Il est probable que Corsier augmente son pourcentage.

Centre de voirie intercommunal

M. Bertrand PICTET s'exprime sur le mandat de Corsier avec Transvoirie. M. le Maire informe que la Cour des Comptes a demandé que soit fait un appel d'offres pour ce mandat de prestation. Cet appel d'offres sera lancé dans le courant de 2014.

M. Philippe TAGLIABUE demande s'il est possible de faire un appel d'offres publics CoHeran.

M. Bertrand PICTET précise qu'il faut un même contrat pour chaque commune avec des prestations différentes.

3. Travaux des Commissions.

✚ Commission pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal

M. Pierre CHOLLET fait le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2013 au cours de laquelle il a présenté le document « Etude d'un centre de voirie intercommunale », rédigé en vue de définir le coût global de l'opération.

L'étude présente les éléments à prendre en compte :

- 1) Masse salariale de l'ensemble des employés actuels, y compris les concierges
- 2) Locaux
- 3) Parc de véhicules et matériels à disposition
- 4) Piquets neige (indemnités et heures supplémentaires)
- 5) Mandats externes
- 6) Frais de fonctionnement inscrits au budget 2013 (fleurs, arbres, bancs, poubelles, fournitures diverses au CAG, diesel, entretien et marquages des routes, équipements personnels, sel à neige, etc.)
- 7) Surfaces des routes et espaces verts à entretenir
- 8) Nombre d'habitants par commune

Ne sont pas inclus les amortissements des locaux, l'achat de matériel ou machines supplémentaires, la vente éventuelle de doublons de machines et matériels, les heures supplémentaires.

Des points problématiques sont relevés et discutés en commission:

- Entretien et déneigements des chemins privés (Corsier)
- Patinoire
- Mise à disposition de tables et bancs
- Nomination du chef de la future voirie. M. François JACCARD pourrait être nommé responsable de cette future voirie intercommunale, M. Mathieu DARDEL étant actuellement en formation.
- Nivellement des salaires vers le haut (obligatoire) en fonction de l'ancienneté et des compétences
- La répartition des frais entre les communes. Concernant ce dernier point, diverses répartitions sont proposées : Par habitants - par surface de chaque commune - par surface effective à entretenir.

L'évaluation des coûts doit encore être affinée.

Lors de cette séance, Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO a proposé l'organisation d'une séance extraordinaire réunissant les 3 Conseils municipaux pour l'exposé du projet.

Mme Suzanne TSCHOPP remercie M. Pierre CHOLLET pour son exposé.

M. Christian HALLER demande si cette voirie intercommunale peut exister alors que la base juridique de l'intercommunalité n'est pas décidée.

M. Serge SERAFIN répond par l'affirmative. La voirie peut travailler sous la forme d'une convention intercommunale sans avoir les statuts qui sont actuellement en projet de loi. M. l'Adjoint cite en exemple la crèche intercommunale.

M. Patrick ASCHERI précise que la loi sur l'administration des communes prévoit le groupement intercommunal. Cependant celui-ci ne peut avoir qu'un seul but pour lequel il faut créer une structure ad hoc, avec des statuts, avec un conseil et ses représentants, ... Une telle structure ne peut pas investir sans que les conseils municipaux respectifs délibèrent.

« Il ne s'agit donc pas d'un frein, mais c'est une complication ».

Commission intercommunale « sport ».

La prochaine séance de la commission intercommunale « sport » aura lieu le 7 novembre 2013 à 19h30 à Hermance.

M. Serge SERAFIN informe qu'il devrait recevoir l'analyse des préavis. Apparemment, l'avancement du dossier est plutôt favorable, si ce n'est le département de l'agriculture qui émet des réserves.

M. Philippe TAGLIABUE fait état d'un préavis défavorable concernant la géologie.

Commission intercommunale « Environnement et développement durable ».

La prochaine séance de la commission intercommunale « Environnement et développement durable » est fixée au lundi 11 novembre 2013 à 19h00 à Hermance. Seront à l'ordre du jour la Cité de l'Energie, l'éclairage au LED, l'organisation d'une journée d'information, etc.

M. Pierre-Yves DECEVRENS dit son incompréhension face à une autorisation donnée par l'Etat à des habitants d'Anières pour du chauffage extérieur.

M. Patrick ASCHERI partage l'avis du préopinant ; mais il s'agit d'atteindre des objectifs dans nos communes, et avoir une utilisation des deniers publics la plus rationnelle possible en terme d'éclairage et d'économie d'énergie.

4. Team Genève 2016.

Mme Karine BRUCHEZ-GILBERTO informe que les Exécutifs d'Arve et Lac ont été approchés par la commune de Collonge-Bellerive au sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, plus particulièrement pour une demande de soutien aux 11 sportives et sportifs genevois-es.

La participation annuelle de l'Etat de Genève se monte à CHF 60'000.- (50%), de la Ville de Genève à CHF 30'000.- (25%) et de l'ACG à CHF 30'000.- (25%).

Pour que le fonds intercommunal (FI) entre en matière, il faut que des communes participent financièrement, sachant que Collonge-Bellerive s'est engagé pour CHF 5'000.- par année (sur 4 ans).

5. Questions et propositions éventuelles.

- M. Xavier STEINER annonce que la soirée annuelle « Pétanque » à laquelle sont invités les Conseillers municipaux, les secrétaires générales et la procès-verbaliste, aura lieu le 14 novembre 2013 à Corsier.

Demande est faite aux Exécutifs pour le financement de la manifestation.

M. Patrick ASCHERI annonce que les 3 communes financeront intégralement la soirée.

En l'absence d'autres divers, Mme Suzanne TSCHOPP lève la séance à 19h30 et invite les participant(e)s au verre de l'amitié.

*Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste*